



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, jeudi le 19 février 2009, à 16h15.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16h15. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

081/19-02-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil étant tous présents,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe, et modifié de la façon suivante :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 144 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt pour en assumer les coûts
3. Règlement numéro 144 : Date de la tenue du registre
4. Appel d'offres numéro 2009-01 sur invitation pour la fourniture d'un camion diesel neuf 6 roues
5. Appel d'offres numéro 2009-02 sur invitation pour la fourniture d'équipements neufs de déneigement et d'une benne neuve basculante
6. Appel d'offres numéro 2009-03 sur invitation pour la fourniture d'un camion léger neuf
7. Entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Munispec, du centre sportif Jean-Jacques Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité et équipements supralocaux
8. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
9. Mandat à une firme d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis pour des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du Camping Sainte-Véronique
10. Embauche d'un directeur adjoint du Service d'urbanisme
11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

082/19-02-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 144 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 144, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 144 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 144 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 144 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 144 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 144 au 10 mars 2009 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

083/19-02-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-01 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 6 ROUES

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-01 de la Ville, tels que préparés et datés du 19 février 2009.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite, auprès des compagnies suivantes : « Desrosiers Ford », « Gérard Hubert Automobile ltée » et « Machabée Automobiles inc. », pour la fourniture et la livraison d'un camion diesel neuf six (6) roues de marque Ford et modèle F-550 XL 4X4 année 2009.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications du camion décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2009-01 de la Ville daté du 19 février 2009 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009

cautionnement de soumission devant être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUSSION CAMION DIESEL NEUF 6 ROUES FORD ANNÉE 2009** » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 16 mars 2009 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 16 mars 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

084/19-02-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-02 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS NEUFS DE DÉNEIGEMENT ET D'UNE BENNE NEUVE BASCULANTE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-02 de la Ville, tels que préparés et datés du 19 février 2009.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite, auprès des compagnies suivantes : « Les Machineries St-Jovite inc. », « Ressort Déziel inc. » et « Les Machineries Tenco (CDN) ltée », pour la fourniture et la livraison d'équipements neufs de déneigement (incluant système hydraulique, harnais, chasse-neige réversible, aile de côté, épandeur à sel et à sable 3 verges cubes et système de boîte interchangeable) et d'une benne neuve basculante et l'installation de ces équipements et de la benne basculante sur un camion diesel neuf six (6) roues de marque Ford et modèle F-550 XL 4X4 année 2009 de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications des équipements de déneigement et de la benne basculante décrites aux deux (2) devis techniques et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2009-02 de la Ville daté du 19 février 2009 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUSSION ÉQUIPEMENTS NEUFS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE NEUVE BASCULANTE** » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 16 mars 2009 au bureau de la



No de résolution
ou annotation

085/19-02-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009

Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 16 mars 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-03 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION LÉGER NEUF

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-03 de la Ville, tels que préparés et datés du 19 février 2009.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite pour la fourniture et la livraison d'un camion léger neuf de marque Chevrolet Silverado GM modèle 1500 4X4 année 2009 avec une boîte neuve de camion Fibrobec et une attache de remorque, et ce, auprès des compagnies suivantes : « Automobile Boileau ltée », « Mont-Laurier Automobile ltée » et « Vaillancourt Chevrolet Oldsmobile ltée ».

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications du camion et ses composantes décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2009-03 de la Ville daté du 19 février 2009 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUSSION CAMION LÉGER NEUF CHEVROLET SILVERADO ANNÉE 2009 AVEC BOÎTE DE CAMION** » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 16 mars 2009 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 16 mars 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

086/19-02-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009

ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE MUNISPEC, DU CENTRE SPORTIF JEAN-JACQUES LESAGE ET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE MONT-LAURIER RECONNUS COMME ACTIVITÉ ET ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Munispec, du Centre sportif Jean-Jacques Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité et équipements supralocaux, pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012, telle que transmise à la Ville le 9 février 2009 par Mme Nancy Lavoie de la Commission municipale du Québec.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

087/19-02-09

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemin ont été réalisés sur les chemins du 5^e-Rang Sud, du Lac-aux-Bois-Francis Est, Francisco et Eugène-Danis, pour un montant total de 68 130,33 \$;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du 5^e-Rang Sud, du Lac-aux-Bois-Francis Est, Francisco et Eugène-Danis, pour un montant subventionné de 65 000,00 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE

088/19-02-09

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE MODIFICATIONS AU POSTE DE POMPAGE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme GENIVAR pour la réalisation des plans et devis (incluant relevés, plans et devis, documents d'appel d'offres et recommandations) pour des travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du Camping Sainte-Véronique, au coût de 12 500,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service du 27 janvier 2009.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

089/19-02-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2009

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De procéder, conformément à la recommandation du Comité de sélection, à l'embauche de M. Alexandre Labelle à titre de directeur adjoint du Service d'urbanisme et responsable de l'environnement (poste cadre) à compter du 9 mars 2009 aux conditions incluses dans son contrat de travail et selon les termes de la politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat de travail de M. Labelle pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 078/02-02-09.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

090/19-02-09

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h44.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe